

N°2009/02 L'an Deux Mil Neuf, et le vingt quatre février, à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Michel JACCOU**, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. LOPEZ Patrick, M. BOST Jean-François, M. VILLEPONTOUX Michel, M. FAURE Joël, M. CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, M. DUSSUTOUR Bernard, M. LARRIEUX Patrice, M. FAYE Bruno, M. COURNIL Bruno, Mme HETZEL Monique, Melle GAILHBAUD Anaïs, M. VACHER Roland, M. BOUTHIER Christophe, M. JOUIN Didier

ETAIENT EXCUSES : Mme LANGLADE Colette (procuration à M. COURNIL Bruno), Mme MASSON Josiane (procuration à Mme HETZEL Monique), M. CANTY Georges (procuration à M. VILLEPONTOUX Michel)

Date de convocation : 18 février 2009

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Monsieur Pierre CLUZEAU a été désigné en qualité de secrétaire.

Le conseil municipal accepte que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Programme pluriannuel ERU 2008-2012 concernant la remise en état du réseau d'assainissement de la commune - Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre
- Services Médicaux en Dordogne
- Donation de terrain à la commune

1 - Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2009

Monsieur VILLEPONTOUX prend la parole au nom de monsieur CANTY qui demande que son intervention, lors de la précédente séance, concernant le manque d'information de la commission commerce soit modifiée comme suit :

« Monsieur CANTY s'insurge et déplore que la commission commerce ne fonctionne pas normalement et n'admet pas que le travail ait été exclusivement fait par le président, Patrick LOPEZ. Il pose la question de l'intérêt de la commission ».

2 – Affermage du Camping Municipal – Choix du délégataire

La procédure de publicité concernant l'affermage du camping municipal, à été lancée le 13 janvier 2009 suite à la décision du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2008.

Quatre candidatures ont été étudiées par la commission :

- Monsieur et Madame FONTAINE
- Monsieur et Madame CORDIER, Monsieur GUYOT

- Monsieur AUSEMS
- Monsieur et Madame CHATEAURAYNAUD

Suite à la réunion du lundi 16 janvier 2009 la commission propose de retenir, comme délégataire, Monsieur et Madame CORDIER et Monsieur GUYOT.

Monsieur CLUZEAU distribue à ses collègues un compte rendu de la commission et en fait une synthèse.

Madame HYVOZ précise son opinion concernant le professionnalisme de monsieur AUSEMS. Elle dit « on ne se ~~trompait~~ ~~passerait pas~~ ~~trompé~~ en choisissant ce prestataire », tout en ~~précisant~~ ~~également~~ ~~reconnaisant~~ que monsieur et madame CORDIER ont leur propriété qui jouxte le camping et qu'ils se montrent très impliqués dans ce projet. « On verra dans deux ans », dit-elle.

Monsieur VACHER souligne « c'est bien de faire plaisir à des habitants de THIVIERS » et monsieur le Maire reconnaît une implication plus forte de la part de ces candidats.

Monsieur BOST précise que le risque est modéré compte-tenu de la durée du contrat qui est de deux ans.

La proximité de monsieur et madame CORDIER, comme voisins directs du camping paraît un élément d'importance également pour monsieur MOUTON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE la gestion du camping municipal « Le Repaire », par contrat d'affermage, à la SARL HRSD domiciliée 38 avenue de Verdun 24800 THIVIERS, représentée par Madame Christine CORDIER domiciliée à la même adresse.

AUTORISE le maire à signer le contrat d'affermage ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

3 – Enquêtes publiques conjointes (ICPE et Urbanisme) au profit de la SAS ACTION ENVIRONNEMENT SERVICES (AES) et de la SARL COMPOST ENERGIES

Deux enquêtes publiques conjointes concernant les demandes d'autorisation suivantes se déroulent du lundi 9 février 2009 inclus au jeudi 12 mars inclus.

Ces demandes d'autorisation concernent l'exploitation d'une unité de gazéification de biomasse et de co-génération par la SARL COMPOST ENERGIES et l'exploitation d'une unité de préparation de biomasse et une unité de granulation de sciure par la SAS ACTION ENVIRONNEMENT SERVICES (AES), sur le territoire de la commune de SAINT PAUL LA ROCHE au lieu-dit « Le Petit Clos ».

Monsieur DU CAUZE DE NAZELLE a été désigné comme commissaire enquêteur et monsieur Jacques PUGNET comme commissaire enquêteur suppléant, pour le dossier déposé par la SARL COMPOST ENERGIES.

Madame Joëlle DEFORGE a été désignée comme commissaire enquêteur et monsieur René FAURE comme commissaire enquêteur suppléant, pour le dossier déposé par la SAS ACTION ENVIRONNEMENT SERVICES (AES).

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ces demandes d'autorisation.

Monsieur le Maire rappelle que deux séances de présentation ont été organisées pour ces projets et qu'un groupe de travail composé notamment de monsieur BOST, monsieur FAURE et monsieur ~~FAYE~~

~~COURNIL les a étudiés en détail afin de présenter unles~~ projets de texte qui ~~devra être adoptésont~~ ~~proposés~~ ce soir.

Monsieur CURNIL demande si les textes présentés par le groupe reflètent bien l²es avis ~~général des~~ ~~élus et s'il permet de valider ou d'invalider le choix des élus.~~

Monsieur BOST résume le ressenti général « globalement une vision identique est partagée par l'ensemble de ses collègues... le manque de confiance envers l'entreprise est très présent »

Monsieur VILLEPONTOUX pense également que les textes présentés reflètent bien la synthèse des débats et l'avis général.

Monsieur FAURE demande s'il faut procéder à un vote séparé pour les deux projets.

Il lui est répondu, notamment par monsieur VACHER et monsieur DOBBELS que les deux dossiers sont indissociables et que le vote doit être global. Cette opinion est partagée par l'ensemble des membres présents.

Il est procédé à un vote à bulletin secret commun pour ces deux projets.

Le Conseil Municipal, par 16 voix CONTRE, 6 voix POUR et 1 ABSTENSION

EMET un avis DÉFAVORABLE sur les demandes d'autorisation concernant le projet d'implantation, des deux exploitations, sur le territoire de la commune de SAINT PAUL LA ROCHE au lieu-dit « Le Petit Clos ».

Assorti des commentaires suivants :

Bien qu'en accord avec le principe et les objectifs généraux de ces deux projets, mais considérant les nuisances déjà subies par les riverains malgré les préconisations de l'autorisation d'exploiter en cours, et donc la défiance qui en découle, le Conseil Municipal de Thiviers constate que:

- il n'y a pas de séparation complète entre l'activité compost déjà existante sur le site et les nouvelles activités ce qui permet une suspicion sur le flux des matières.

- les activités de broyage en extérieur risquent fort de rajouter des nuisances sonores à une population déjà excédée par les nuisances olfactives persistantes.

- il n'est pas prévu d'engagement vers la certification ISO 14001 et EMAS, ce qui aurait montré la volonté de prendre en compte les problèmes environnementaux liés à ces activités et de communiquer en toute transparence. Ces contrôles, en plus de ceux de l'administration, tendraient à restaurer la confiance envers l'entreprise.

En l'absence de ces éléments qui nous paraissent essentiels, nous émettons un avis défavorable sur ces dossiers tels qu'ils nous sont présentés.

4 - Plan de relance de l'économie : versement en 2009 du fonds de compensation pour la TVA sur les dépenses 2008

La loi de finances rectificative pour 2009 prévoit une mesure de soutien aux collectivités territoriales consistant à verser en 2009 les attributions du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour les dépenses éligibles effectuées en 2008, qui s'ajouteront aux attributions du FCTVA normalement dues au titre des dépenses 2007.

1°/ Le champ d'application

La loi de finances rectificative pour 2009 prévoit de réduire le délai de versement du FCTVA pour les collectivités qui s'engageront à augmenter leurs dépenses d'investissement au cours de l'année 2009.

Cette nouvelle disposition permet ainsi:

- en 2009, une double attribution de FCTVA au titre des dépenses mandatées en 2007 et en 2008 pour les collectivités qui s'engageront à investir plus que la moyenne de leurs dépenses réelles d'équipement 2004, 2005, 2006 et 2007. Cet engagement s'apprécie au premier euro,
- en 2010 et les années suivantes, le maintien de l'avantage de la réduction du délai de versement du FCTVA aux collectivités qui auront respecté en 2009 leur engagement à investir davantage.

2°/ La référence de comparaison - la moyenne des dépenses réelles d'investissement

Les dépenses prises en compte pour déterminer si votre collectivité peut bénéficier du versement anticipé du FCTVA sont les dépenses réelles d'équipement (et non les seules dépenses éligibles au FCTVA) inscrites au budget général de la collectivité et à tous ses budgets annexes, figurant aux comptes 20 (compte 204 inclus), 21 et 23.

La référence de comparaison est la moyenne des dépenses réelles d'équipement des années 2004, 2005, 2006 et 2007. Elle est calculée à partir des montants inscrits dans les comptes de gestion respectifs de ces 4 années.

Le calcul effectué par les services centraux du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique (DGFIP) porte cette moyenne pour Thiviers à : 1.083.642 €

Pour les collectivités ayant réalisé leurs objectifs, et après vérification en 2010 par l'Etat, ce dispositif sera pérennisé.

Il n'y a pas de pénalité pour les collectivités n'ayant pu réaliser leurs objectifs.

Le calcul est fait sur l'ensemble des budgets et les ~~importantes~~ sommes inscrites en restes à réaliser, ~~notamment pour l'assainissement~~, comptent dans le calcul.

Monsieur BOST précise que la commune peut prétendre au remboursement anticipé de 200 000 € et qu'en 2009 elle percevra les remboursements du FCTVA pour 2008 et 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 083 642 €,

DECIDE d'inscrire au budget de la commune 1 923 752 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 77,5 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat,

AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

5- Aménagement de la zone de SARCEIX – Maîtrise d'œuvre

Le Maire précise que, compte-tenu du changement récent du code des marchés publics et du montant de la plupart des marchés conclus par la commune, la commission d'appel d'offres devient une commission d'attribution pour tous les marchés situés dans la fourchette allant de vingt mille euros à 5 millions d'euros.

En raison des projets d'urbanisation aux lieux dits « Pont de Sarceix / Champs Saint Roch » il est nécessaire de procéder rapidement à la viabilisation des terrains concernés.

La consultation a été lancée, en vue de désigner un maître d'œuvre chargé des études et de la réalisation de cet aménagement, conformément à la décision prise lors du conseil municipal du 29 janvier 2009.

La clôture de cette consultation a été fixée au lundi 23 février 2009 à 16h00, délai de rigueur.

Trois candidats ont remis leur offre dans les délais impartis et le montant de cette opération est estimé à 420 000 € HT.

La Commission d'~~Attribution~~appel d'Offres, lors de sa séance du lundi 23 février 2009 à 18h00, ~~à~~ proposé de retenir le Cabinet CHATENOUUD Georges – Géomètre Expert Foncier – Route de Nontron BP 70 – 24000 THIVIERS.

~~Le Maire précise que, compte-tenu du changement récent du code des marchés publics et du montant de la plupart des marchés conclus par la commune, la commission d'appel d'offres devient une commission d'ouverture des plis pour tous les marchés situés dans la fourchette allant de vingt mille euros à 5 millions d'euros.~~

~~Trois candidats ont remis leur offre dans les délais impartis et le montant de cette opération est estimé à 420 000 € HT.~~

Monsieur BOUTHIER demande si la date d'intervention pour cette mission est fixée. Il lui est répondu que le délai imparti pour l'ensemble de la mission est de 10 mois mais que la date de début d'opération n'est pas fixée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ENTERINE le choix de la commission d'~~attribution~~appel d'offre

ATTRIBUE la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet CHATENOUUD Georges (Géomètre Expert Foncier - Route de Nontron BP 70 - 24000 THIVIERS), pour un taux de rémunération de 8,40% sur la base d'un montant de travaux estimé à 420.000 € HT.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

6 – Agrandissement de la Bibliothèque – Maîtrise d'œuvre

L'étude de faisabilité concernant l'extension de la Bibliothèque municipale a été rendue par l'Agence Technique Départementale (ATD) en septembre 2008.

Cet équipement doit pouvoir proposer une surface de 0,07 m² / habitant pour un bassin de vie estimé à 7359 habitants.

La surface actuelle, de 140 m², doit être portée à une surface totale de 515 m², pour permettre l'éligibilité aux diverses subventions pouvant être accordées notamment par : le Conseil Général, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'Etat et la Région.

Le montant estimatif de l'opération est de 297 444 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer une consultation de marché public de maîtrise d'œuvre pour étudier et suivre la réalisation des travaux pour cette opération.

Madame HYVOZ distribue et commente le document de présentation concernant cette l'opération.

La commune dispose d'une étude de faisabilité, effectuée par l'Agence Technique Départementale et une étude architecturale doit maintenant être réalisée.

Madame GAILHBAUD demande si la répartition en trois espaces ne va pas engendrer ~~une poser~~ des problèmes de personnel.

Il lui est répondu qu'une installation de la bibliothèque primaire au sein de la bibliothèque municipale est à l'étude afin d'optimiser les postes budgétaires et rendre le projet plus cohérent dans son ensemble.

A la question de monsieur BOUTHIER, concernant le rôle de l'espace multimédia prévu dans le projet, il est répondu qu'il sera exclusivement limité à la recherche documentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation de marché public de maîtrise d'œuvre pour étudier et suivre la réalisation des travaux pour cette opération.

7 – Tarifs communaux

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs municipaux comme suit :

Pont à bascule	Pour mémoire 2005	Proposition 2009
de 0 à 3 tonnes	2,00 €	4,00 €
de 3 à 10 tonnes	3,00 €	4,00 €
de 10 à 20 tonnes	4,00 €	4,00 €
de 20 à 25 tonnes	5,00 €	4,00 €
de 25 à 50 tonnes	8,00 €	4,00 €

Concessions funéraires	Pour mémoire 2006	Proposition 2009
Trentenaire le m2	138,00 €	150,00 €
Cinquantenaire le m2	220,00 €	250,00 €
Columbarium	Pour mémoire 2006	Proposition 2009
15 ans	250,00 €	250,00 €
30 ans	400,00 €	400,00 €
50 ans	700,00 €	700,00 €

Bibliothèque Municipale	Pour mémoire 2005	Proposition 2009
Abonnement annuel		
Résident Thibérien	8,50 €	10,00 €
Extra muros	11,50 €	13,00 €

Gardiennage Eglise	Pour mémoire 2008	Tarif imposé
	(+ 0,79%)	(+ 0,79%)
	464,49 €	468,15 €

Repas Centre de Loisirs	Pour mémoire 2005	Proposition 2009
	4,20 €	4,50 €

Location Cinéma (conférences)	Pour mémoire 2005	Proposition 2009
Associations Thibériennes	100,00 €	100,00 €
Autres	150,00 €	150,00 €

Monsieur COURNIL trouve anormal que les tarifs de la bibliothèque soient plus élevés pour les personnes n'habitant pas THIVIERS et propose que le prix soit identique pour tous et fixé à 11 €.

Monsieur BOST répond que les travaux et le fonctionnement sont financés exclusivement par les contribuables de THIVIERS.

Monsieur BOUTHIER demande si la Caisse d'Allocations Familiales participe pour le repas dans le cadre du centre de loisirs. Il lui est répondu que la CAF participe sous forme de forfait journalier ~~et que le repas n'est pas différencié.~~

Monsieur VILLEPONTOUX demande la raison du vote du prix du repas pour le centre de loisirs dans la mesure où celui-ci est intercommunal. Il lui est répondu que les repas sont préparés par le service de restauration municipale et aussi par l'EHPAD.

Concernant le pont bascule, dont la diminution des tarifs a été proposée pour augmenter la fréquentation, une communication devra être mise en place afin d'avertir au mieux les usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les tarifs ci-dessus proposés qui seront appliqués à compter du 1^{er} avril 2009, excepté pour le tarif des repas pour le centre de loisirs qui sera appliqué à compter du 1^{er} septembre 2009.

8 – Dotation Globale d'Equipement (DGE) – programmation 2009

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention, auprès des services de l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009 pour les projets suivants :

- Aménagement de la rue Sarlandie.

Plan de financement prévisionnel (HT)

Coût Total estimé	:		136 000 €
Subventions	:	FISAC	: 27 000 € (20%)
		DGE Etat	: 34 000 € (25%)
		Conseil Général	: 34 000 € (25%)
Fonds propres commune	:		41 000 €

- Equipements sportifs

- o Réalisation des vestiaires au stade des Limagnes

Plan de financement prévisionnel (HT)

Coût Total estimé	:		216 000 €
Subventions	:	DGE Etat	: 54 000 € (25%)
		Conseil Général	: 54 000 € (25%)
Fonds propres commune	:		108 000 €

Et / ou

- o Réalisation d'un local d'accueil pour le club « La pétanque Thibérienne »,

Plan de financement prévisionnel (HT)

Coût Total estimé	:		90 000 €
Subventions	:	DGE Etat	: 22 500 € (25%)
		Conseil Général	: 22 500 € (25%)
Fonds propres commune	:		45 000 €

Concernant la réalisation du local d'accueil pour le club « La Pétanque Thibérienne », l'opération sera lancée sous forme d'un marché de conception-réalisation.

Le Maire décrit les opérations ci-dessus en précisant que les travaux de la rue Sarlandie concernent seulement l'aménagement de surface et ne tient pas compte des travaux d'assainissement qui vont être réalisés entre le 16 mars et le 10 avril.

~~Des choix doivent être faits car deux dossiers au maximum doivent être présentés dans le cadre de la DGE.~~

~~Concernant les financements du Conseil Général dans le cadre du contrat-ville, les plans seront réajustés après discussion avec Mme la Conseillère Générale. Actuellement, le Président du Conseil Général propose d'amputer le contrat-ville de 50 000 € pour abonder le projet communautaire de la Maison du Foie Gras mais le Maire n'est pas favorable à cette orientation.~~

~~Les financements complémentaires annoncés par le Conseil Général pour ces opérations, dans le cadre du contrat ville, seront amputés de 50 000 € qui contribueront à financer la maison du foie gras selon le souhait du Président du Conseil Général.~~

Le Maire propose de présenter les projets en l'état et de voir ensuite la réalisation en fonction des subventions obtenues.

Monsieur VACHER déplore que 50 000 € ~~soient puissent être~~ retirés de ces projets sportifs.

Monsieur BOUTHIER propose de renégocier les prix de réalisations qui lui paraissent élevés notamment pour les vestiaires du stade des Limagnes. Il lui est répondu par le Maire que ces estimations, réalisées par un maître, d'œuvre ~~soient tout à fait raisonnables~~ correspondent à des prix courants et moyens.

Madame HYVOZ ~~demande souhaite~~ que des explications soient demandées au Conseil Général sur cette diminution des subventions prévues.

~~Monsieur CANTY signale que certains commerçants de la rue Sarlandie sont mécontents de la fermeture en deux fois pour la réalisation des travaux et sur leur planification en période estivale.~~

~~Il lui est répondu que ces travaux ont été étudiés avec les commerçants, leur réalisation a été planifiée en mars/avril pour l'assainissement et en octobre pour l'aménagement de la voie, afin de ne pas pénaliser les commerces durant la saison d'été.~~

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE les opérations suivantes :

- Aménagement de la rue SARLANDIE,
- Amélioration des équipements sportifs (Vestiaire au stade des Limagnes et Local d'accueil pour le club « La pétanque Thibérienne »)

APPROUVE les plans de financement mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2009 et du FISAC ainsi qu'auprès du Conseil Général,

9 - Avenant n°2 au marché Assainissement Eaux Usées – Programme ERU 2008 (Lot canalisations) - Marché ERCTP

Il est nécessaire d'actualiser le marché de travaux signé avec l'entreprise ERCTP afin de prendre en compte les contraintes et événements imprévus rencontrés lors de l'exécution des travaux de réalisation du réseau de collecte des eaux usées.

- Surprofondeur du réseau,
- croisements et branchements supplémentaires justifiés par des contraintes naturelles imprévues,
- canalisations supplémentaires,
- regards supplémentaires,

Le montant de cet avenant, de 30 000 €, correspond à une augmentation de 11,37% par rapport à la dernière actualisation du marché.

Monsieur RIDOIN signale que le tracé initial a été modifié suite au refus de passage de canalisation par un propriétaire. Cette modification a entraîné des surprofondeurs et 315 mètres ??? de canalisation, de diamètre important, supplémentaires.

Monsieur BOST précise que cet avenant correspond à une augmentation du volume des travaux et non à une augmentation des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'augmentation de 11,37 % du montant du marché, par rapport à la dernière actualisation.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant avec les sociétés ERCTP / BONNEFOND ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

10 - Programme pluriannuel ERU 2008-2012 concernant la remise en état du réseau d'assainissement de la commune - Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) a assuré la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la première tranche des travaux, actuellement en cours d'exécution.

Les missions de maîtrise d'œuvre ne font plus partie des missions de la DDAF, celle-ci assurant dorénavant principalement des missions de conseil en amont auprès des Collectivités.

Pour la première tranche des travaux, la DDAF a sous-traité à la Direction Départementale de l'Équipement la fin d'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre des prochaines tranches de travaux, il est nécessaire de faire appel à une maîtrise d'œuvre privée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHARGE le Maire de lancer une consultation de marché public afin de choisir un maître d'œuvre qui sera chargé du lancement et du suivi des prochaines tranches de travaux.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

11 – Services Médicaux en Dordogne

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Coordination des Médecins du Nord Dordogne entend attirer l'attention des élus locaux, et obtenir leur soutien, sur leur situation et sur les perspectives inquiétantes des conséquences de la circulaire du Ministre de la Santé en date du 8 février 2008 apportant différentes modifications qui affectent la sectorisation et la permanence des soins, dispositions que l'Etat justifie par des questions de coûts et de situation des infrastructures.

Ainsi, les 2500 secteurs de garde existant actuellement sur le territoire national seraient révisés dans le sens d'une extension de la permanence des soins mais à enveloppe budgétaire constante, donc leur nombre serait ramené à 2000.

Pour ce qui est de la Dordogne le nombre de secteurs passeraient ainsi de 46 à 18, dont 3 seulement pour le nord du département, ce qui entraîne des risques tant pour les patients en attente de soins d'urgence, que pour les médecins de garde qui se retrouveraient ainsi en nombre réduit pour intervenir sur des zones géographiques beaucoup plus étendues, ne permettant pas de répondre efficacement et en temps utile aux besoins de la population. Cette situation décourageante notamment pour les jeunes médecins favoriserait de manière certaine la désertification médicale en milieu rural, comme par exemple sur le Nontronnais, déjà éloigné de plus de 50 kilomètres de toute structure hospitalière.

De plus alors que certains moyens existent au niveau des Services Départementaux d'Incendie et de Secours dans plusieurs centres de secours locaux équipés, aucun dispositif adapté n'est envisagé par les pouvoirs publics pour que ces services puissent coopérer et suppléer à l'insuffisance d'infrastructures médicales notamment en milieu rural pour les urgences.

Ces dispositions projetées annoncent par leurs conséquences le risque d'une déstructuration des services existant en matière d'intervention médicale et d'une réduction des moyens actuellement présents sur le territoire.

Considérant qu'il convient de soutenir les démarches des médecins en Nord Dordogne afin de maintenir la permanence des soins, améliorer les structures d'urgence et leur fonctionnement, et éviter le risque de désertification médicale en milieu rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE, pour le Nord Dordogne :

- 1) le report de la mise en application de la circulaire ministérielle et préconiser une solution concertée entre les autorités et les médecins;
- 2) l'installation d'une antenne du SMUR dans le Nord Dordogne pour répondre aux urgences localement et assurer une proximité de service à la population;
- 3) l'organisation d'un dispositif de coopération entre le SDIS et le SAMU permettant une mutualisation des moyens humains (médecins de l'urgence) et matériels (équipements des services de secours)

SOLLICITE la mise en œuvre d'un dispositif de soutien financier par l'Etat, à la formation des jeunes médecins, afin de favoriser leur installation et d'éviter la désertification médicale.

12 – Donation de terrain à la commune

Monsieur LACONGERIE, représentant du consort LACONGERIE, propose de céder du terrain au lieu dit « Le Clos des Vaches » à la commune.

Sont concernées les parcelles AX 168pB, AX 124pD, AZ 41pH, 168pA et AZ 41pG pour une superficie totale de 495 m² en bordure de la voie communale n°201 et du chemin rural, le tout pour un montant total de 1 euro.

Monsieur LACONGERIE souhaite que soit rédigé un acte notarié, les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Monsieur DOBBELS présente le plan et commente le projet à ses collègues.

Monsieur LOPEZ signale que la circulation est dangereuse dans ce secteur et pose un problème de demi-tour notamment pour les cars des transports scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de cette cession de terrain pour une surface totale de 495 m² et un montant total de 1 €.

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire

13 – Questions diverses

Monsieur BOST informe ses collègues que le prochain conseil municipal sera en grande partie consacré au vote des budgets, il déroulera fin mars et une réunion de la commission des finances sera organisée vers le 15 mars.

Monsieur RIDOIN

EAU

Il rappelle que le contrat de délégation pour le service d'eau potable expire à la fin de l'année et qu'une nouvelle consultation devra être lancée probablement avant la fin de l'année.

Une ~~participation-adhésion~~ de THIVIERS au syndicat d'eau de NANTHIAT ~~est à l'étude~~. Il faudra ~~veiller à étudier les possibilités de devenir adhérent de ce syndicat tout en conservant~~ les avantages des ressources en eau du captage de THIVIERS à Las Combas.

ELECTRICITE

THIVIERS, comme 557 autres communes, adhère au Syndicat Départemental de la Dordogne (SDE24) ce qui permet de bénéficier de l'achat mutualisé d'électricité depuis la libéralisation des prix.

ASSAINISSEMENT

Les travaux de la station sont en phase terminale. La continuité concernant le réseau des abattoirs est réalisée et la mise en service va être faite prochainement.

Monsieur CLUZEAU signale que lors du conseil d'administration du lycée l'isolation du gymnase a de nouveau été évoquée.

Madame AUPETIT précise à ses collègues que les travaux de clôture au stade de foot débiteront le 15 mars.

Monsieur MOUTON

L'urbanisation est un peu calme en ce début d'année, deux permis de construire ont été déposés depuis janvier pour des maisons individuelles.

Concernant les délais d'instruction par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) pour les certificats d'urbanisme, tout est maintenant rentré dans l'ordre.

Les six nouveaux logements restaurés par Horizon Habitat, rue LAMY, seront disponibles début mars.

Monsieur DOBBELS

Le dossier concernant l'aménagement de l'entrée de ville sur la D707 en venant de NONTRON évolue normalement mais la programmation des travaux sera probablement retardée.

Une réunion de la commission travaux sera organisée durant la première quinzaine du mois de mars durant laquelle seront évoqués les travaux concernant les bâtiments et la voirie ainsi que la signalétique.

Les travaux de modernisation de la gare seront réalisés en 2010. La SNCF a porté sa participation financière à 25% et la commune participera à hauteur de 75 000 € au maximum.

Monsieur LOPEZ

Suite aux deux réunions organisées avec les commerçants, des groupes de travail ont été constitués et la première réunion de coordination des groupes est planifiée pour le lundi 16 mars en mairie.

Une réunion de la commission commerce sera planifiée début mars.

Les dates pour le rallye sont confirmées, il se déroulera les 12, 13 et 14 juillet 2009.

Madame HETZEL

Au cours de la dernière réunion des affaires sociales il a été décidé que le repas des anciens serait organisé le 6 décembre 2009 soit le jour du Téléthon. La réflexion est en cours pour le repas et l'animation associée. Ce repas sera dissocié de celui organisé à la maison de retraite.

Madame HETZEL demande qu'une intervention soit faite auprès de la SNCF pour le wagon renversé.

Le 25 juin une soirée avec le personnel municipal sera organisée autour d'un barbecue et d'un tournoi de pétanque.

Monsieur FAURE est satisfait de l'avis émis par ses collègues au sujet des enquêtes publiques en cours et espère que l'administration saura entendre le message.

L'espace tri devant être installé sur la place de Vaunac est en cours de chiffrage. Les riverains sont contents du ramassage au porte à porte qui a été mis en place. Il adresse ses remerciements aux membres des services techniques municipaux qui assurent le nettoyage plus fréquemment.

Un nouveau directeur, monsieur Francis CIPIERE vient de prendre ses fonctions au Syndicat des ordures ménagères (SMCTOM).

Monsieur BOUTHIER

UnLe projet d'installation de structures de jeux pour les jeunes durant l'été est ~~en cours de finalisation~~ à l'étude.

Monsieur le Maire fait part à ses collègues d'une invitation du proviseur du LEP pour la journée portes ouvertes du samedi 7 mars à partir de 10h30. Un buffet et un vin d'honneur seront organisés et il invite ses collègues à y participer.

La séance est levée à 23h31